

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Régularisation foncière –
angle de la rue Gaucher
et de la rue Robbe**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 04

OBJET : REGULARISATION FONCIERE – ANGLE DE LA RUE GAUCHER ET DE LA RUE ROBBE

RAPPORTEUR : Madame MACÉ

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Au droit de la propriété du 7 rue Gaucher, il existe un terrain de 23m² qui, bien que clôturé par une grille et utilisé pour entreposer les containers à ordures de la copropriété sise à cette adresse, appartient toujours à la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Une partie de ce terrain, d'une contenance de 12m², appartient au domaine privé de la Ville suite à une délibération du 11 mai 1983. L'autre partie, d'une contenance de 11m², n'a pu être déclassée en raison de la survivance en 1983 d'un projet d'élargissement de la rue Gaucher aujourd'hui abandonné. Cette partie de terrain se trouve donc désormais être désaffectée de fait.

Dans ces conditions, il convient de régulariser la situation foncière de la totalité du terrain non cadastré, sur lequel la copropriété sise au 7, rue Gaucher dispose d'un droit de priorité en cas de cession au titre de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière. La cession de ce terrain de 23m² est envisagée moyennant un prix de 8 000 €, conformément à l'avis de France Domaine en date du 8 octobre 2014.

Un plan de géomètre, datant de septembre 1982 et établi précédemment à la délibération du 11 mai 1983 fait figurer le terrain en question, ainsi que les deux parties le composant.

Ce document sera annexé à la décision du Conseil Municipal auquel il est proposé de :

- constater l'abandon du projet d'élargissement de la rue Gaucher au droit de la propriété du 7, rue Gaucher
- acter la désaffectation de la partie de 11m² du terrain devant servir à cet élargissement et de prononcer son déclassement du domaine public communal
- confirmer la délibération du 11 mai 1983 en ce qu'elle a déclassé la partie de 12m² du terrain
- autoriser la cession de la totalité du terrain de 23m² au prix de 8 000 € conformément à l'avis de France Domaine en date du 8 octobre 2014
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à la cession du terrain précité

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE l'abandon du projet d'élargissement de la rue Gaucher au droit de la propriété du 7, rue Gaucher,

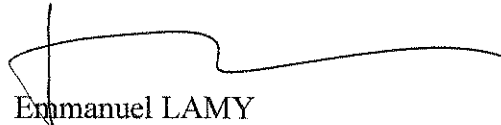
ACTE la désaffectation et prononce le déclassement de la partie de 11m² du terrain devant initialement servir à l'élargissement précité,

CONFIRME la délibération du 11 mai 1983 en ce qu'elle a déclassé la partie de 12m² du terrain,

AUTORISE la cession de la totalité du terrain de 23m² au prix de 8 000 euros conformément à l'avis de France Domaine en date du 08 octobre 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à la cession du terrain précité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye